

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 – 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 24 novembre 2023

Date de convocation : 10 novembre 2023

Nombre de membres

- α 21 en exercice
- α 21 présents et représentés
- α 21 votants

L'an deux mil vingt-trois, vingt-quatre novembre à 09h00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à LA TABLE DU LAC, 19 RUE DU LAC (88390 SANCHEY) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), Mme. MATHIEU Aurélie (Responsable du Pôle Compétences et Territoires), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable, Contrôleur de Gestion) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE).

371. Organisme de formation, mise à jour des tarifications

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu la délibération n°342 du 31 mars 2023 adoptant la mise à jour des tarifications des formations organisées et animées par les agents du CDG88

Considérant l'obtention de l'agrément Organisme de formation par le CDGFPT88 le 31 janvier 2023,

Considérant la tarification proposée lors du CA du 31 mars 2023 qui ne permet pas de proposer un tarif adapté pour un groupe de stagiaires (en interne à une collectivité ou administration, formation dite « intra » ou entre plusieurs collectivités ou administrations, formation dite « inter »),

Considérant le coût élevé des formations en intra lié au système de tarification de jour par agent,

Considérant la diversité de l'offre de formations qui va être proposée aux collectivités et les différents niveaux d'expertise que cela requiert,

Considérant le niveau de conception et d'expertises nécessaires à certaines formations et le facteur temps à prendre en compte,

Considérant le risque de déséquilibre financier et de faible intérêt pédagogique inhérent à une formation réunissant un nombre trop faible de stagiaires.

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Valident la mise à jour de la tarification des formations avec l'intégration d'un tarif groupe calculé sur devis personnalisé :

TARIFS	MONTANT	DESCRIPTIF
1	50€/jour/stagiaire	Formation expertise niveau 1 : correspond à des formations de base avec un apport théorique sur des notions générales
2	60€/jour/ stagiaire	Formation expertise niveau 2 : correspond à des formations avec un apport théorique sur des notions approfondies
3	80€/jour/ stagiaire	Formation expertise niveau 3 : correspond à des formations relevant d'un niveau d'expertise élevé et/ou délivrant une certification reconnue (type PRAP, SST par exemple)
4	60,75€ /heure/agent CDG88 pour la création de la formation. Animation 80€/jour/ stagiaire	Sur mesure et sur la base du temps nécessaire à la création de la formation (En face à face formateur/stagiaires et en préparation)

5	Tarif groupe	Tarifcation et devis personnalisés. Formation en groupe.
---	--------------	--

- Confie au Président le soin de procéder à la communication de ces tarifs auprès de l'ensemble des collectivités vosgiennes, dans les meilleurs délais, et de réaliser toute tâche administrative et comptable liée à la mise en place de cette organisation.

Annule et remplace la délibération N°342 du 31/03/2023

Date d'effet de la délibération : 29/09/2023

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental
de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT

